

SESSION 2022

**CAPLP
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : LETTRES – HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

**ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE ET DE
DISCIPLINE APPLIQUÉE D'HISTOIRE OU DE GÉOGRAPHIE**

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFE	0210J	102	9365

► **Concours externe du CAFEP/CAPLP de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFF	0210J	102	9365

Durée : six heures. Coefficient 2.

Histoire

Réalisez un commentaire scientifique des documents signalés à partir d'une problématique explicite, puis proposez une séquence pédagogique intégrant l'utilisation de tout ou partie de ce dossier documentaire.

Question du programme du concours concerné :

Grandes étapes et moments-clefs de l'histoire des femmes en France des Lumières à nos jours.

Documents

Document 1 (à commenter). Cécile Brunschvicg, « L'entrée des femmes dans les partis politiques », article paru dans l'hebdomadaire *La Française*, numéro 691 daté du 15 novembre 1924, publié par l'Union française pour le suffrage des femmes.

Document visible sur MUSEA : <http://musea.univ-angers.fr/items/show/1514>.

Document 2 (à commenter). Extrait du *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires*. Sénat, séance du 5 juillet 1932.

Document visible sur gallica.bnf.fr / BNF <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34363182>

Document 3. Une du *Petit journal illustré*, numéro 2373 daté du 14 juin 1936.

Document visible sur gallica.bnf.fr / BNF <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb328366671>

Nous signalons que le nom de Cécile Brunschvicg y est orthographié « Brunschwig » de manière fautive.

DOCUMENT 1

L'entrée des femmes dans les partis politiques

À notre retour de Boulogne, nous avons dit combien nous jugeons nécessaire l'entrée des femmes dans les partis politiques. Un grand nombre de nos présidentes départementales nous ont écrit, les unes pour nous approuver, les autres pour nous dire qu'elles n'étaient pas de notre avis : « Le succès de nos groupes suffragistes tient précisément à notre absolue neutralité, nous affirment ces dernières, et si nous nous inscrivions à tel ou tel parti, notre groupe prendrait immédiatement lui aussi une « couleur » politique, même si nous souhaitions ardemment qu'il garde son entière indépendance ».

Évidemment, cet argument est troublant, mais on peut, nous semble-t-il, tourner la difficulté. L'attention des suffragistes serait appelée sur l'utilité de travailler dans les partis politiques ; mais les Présidentes d'Associations qui le jugeraient nécessaire, s'abstiendraient momentanément d'adhérer à un parti. Elles conserveraient ainsi à leurs groupements cet aspect de neutralité qu'elles ont infiniment raison de défendre contre tous les périls.

Pour permettre aux groupes suffragistes et aux associations féministes de venir défendre leur point de vue, le Comité central de l'Union pour le suffrage des femmes a décidé de mettre cette question à l'ordre du jour du prochain Congrès national (Grenoble, juin 1925). D'ici là, nos groupes auront eu le temps d'y réfléchir ; de faire peut-être même quelques expériences et de nous donner des suggestions intéressantes et documentées.

Dès maintenant cependant, la ligne de conduite paraît claire : il nous semble que les unes et les autres, nous devons faire notre apprentissage politique à côté des hommes dont nous partageons les idées. Certaines iront dans des partis ou des ligues de gauche ; d'autres iront à des partis du centre ou de droite, selon leurs convictions personnelles. Mais ce qui est important, et nous insistons sur ce point, c'est qu'au début, nous, les dirigeantes, nous ne préconisons l'entrée des partis qu'à des femmes douées d'une réelle valeur morale et sociale. Nous avons le sentiment très net que les premières d'entre nous qui entreront dans les partis, auront une grave responsabilité. De leur tenue, de leur travail, dépendra le jugement qui sera porté sur les « femmes ». Soyons donc prudentes et pensons que si nous avons à apprendre en travaillant avec les hommes, ceux-ci auront également à gagner en collaborant avec nous.

Songeons que si nous avons à prendre contact avec les rouages actuels de la politique, nous devons garder au cœur la conviction que « tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes », et ne pas oublier que ce n'est pas nous qui devons être abaissées par la politique, mais la politique qui devra s'élever par nous.

Entrons dans les partis pour nous instruire, mais aussi avec le sentiment d'y pouvoir accomplir une mission sociale ; avec le désir d'y faire pénétrer plus de libéralisme ; avec la ferme volonté d'obtenir des réalisations pratiques.

Gardons notre horreur pour l'arrivisme politique et pour les politiciens sans idéal, et pensons que nous femmes, si nous devons nous mêler des affaires publiques, c'est uniquement pour mieux servir notre pays.

Si les premières femmes qui vont entrer et militer dans les partis le font modestement mais avec dignité ; si elles agissent dans un esprit de complet désintéressement, avec le seul but de travailler en « femme » et en « féministes », elles rendront à notre cause un immense service.

Si au contraire, certaines n'envisagent pas aussi simplement leur tâche, si elles font de l'action personnelle et s'y laissent griser par quelques succès faciles, elles nous feront du mal.

Enfin, il faut le répéter encore, les femmes qui entreront dans les différents partis politiques, doivent rester en contact étroit les unes avec les autres dans nos Associations suffragistes.

C'est là qu'elles doivent se retrouver et s'entendre pour faire aboutir le programme féministe à l'aide de leurs partis.

Les femmes électrices des autres pays ont su, quand il le fallait, faire l'union sacrée dans l'intérêt de la cause commune ; à plus forte raison nous, qui ne sommes pas encore électrices, atteindrons-nous facilement le même but ; et, peut-être même, de cette collaboration ainsi comprise, arriverons-nous, mieux que les hommes à trouver d'un parti à l'autre, ce qui rapproche, au lieu de chercher uniquement ce qui sépare.

Nous sommes en France à un tournant du mouvement suffragiste ; cette évolution nécessite des changements d'habitudes qui troubleront momentanément peut-être quelques esprits.

C'est aux femmes qui les premières montreront la route nouvelle, à être assez maîtresses d'elles-mêmes, assez fermes moralement, pour prouver que les Françaises sont prêtes dès maintenant à recevoir les droits et à remplir les devoirs que nous réclamons pour elles.

C. Brunschvicg¹

¹ Cécile Brunschvicg : Secrétaire générale de l'Union française pour le suffrage des femmes (UFSF), elle en devient la présidente à partir de décembre 1924, et adhère cette même année au Parti radical.

DOCUMENT 2

SUITE DE LA DISCUSSION D'UNE PROPOSITION DE LOI SUR LE VOTE DES FEMMES

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la 1^{ère} délibération sur la proposition de loi de M. Louis Martin² tendant à reconnaître aux femmes le droit de vote et d'éligibilité.

La parole, dans la suite de la discussion générale, est à M. Calmel.

(...)

M. Armand Calmel³. Messieurs, je veux examiner très rapidement les arguments des féministes. La femme, disent-ils, n'est pas inférieure à l'homme sur le terrain de l'intelligence. C'est une thèse que nous n'avons jamais contestée. Nous reconnaissons que la femme, au point de vue de l'intelligence, est tantôt inférieure, tantôt égale, tantôt supérieure à l'homme. Nous disons, seulement, que la femme se laisse guider plus facilement par les inspirations de son cœur et l'homme par les inspirations de son cerveau.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que la place de l'homme est au forum et la place de la femme au foyer. (...)

Actuellement, nous sommes hostiles à l'octroi du droit de vote aux femmes ; nous le sommes à un triple point de vue.

D'abord, l'intérêt de la femme elle-même. Elle a tout à perdre à entrer dans les luttes électorales et dans les conflits de la vie politique. Que de désillusions, que de déceptions, que de souffrances nous lui éviterons en ne lui donnant pas le droit de vote ! Elle n'a rien non plus à gagner à l'antagonisme des sexes, aux rivalités qui lui feraient perdre sa force morale, sa douceur, sa délicatesse, tout ce qui fait, en réalité, dans la vie, sa grâce et son charme. Les hommes, nous sommes endurcis par les luttes de la politique. Elles nous ont forgé une cuirasse. Beaucoup d'hommes que nous voudrions voir dans nos Assemblées n'osent pas faire de la politique à cause des risques qu'entraînent les compétitions électorales.

M. le rapporteur. C'est vrai !

M. Armand Calmel. Cette cuirasse qui nous protège, elle représente bien des soucis, bien des peines, bien des souffrances et bien des amertumes. Nous ne voulons pas faire à la femme un pareil cadeau. Ce que nous voulons, c'est la défendre contre les entraînements et les périls de l'heure, parce qu'un jour probablement prochain elle serait la première à venir nous reprocher de ne pas l'avoir protégée.

Au point de vue de la famille, le vote de la femme est une cause fatale de désunion et de désorganisation. Actuellement, il y a des divergences entre les époux, mais précisément parce qu'il n'y en a qu'un qui a le droit de vote ces divergences s'atténuent. Je n'apprends rien aux femmes en leur disant qu'elles exercent quand même une influence et je ne veux pas qu'au lieu d'un bulletin de vote, dont elles disposent déjà, elles en aient deux. Avec le droit de vote, lorsque la femme aura un candidat différent de celui de son mari, lorsqu'elle entrera dans un groupement politique, tout esprit de transaction disparaîtra du ménage.

En envisageant l'intérêt familial, il y a donc un intérêt essentiel à ne pas donner le droit de vote à la femme. Je ne saurais, à l'appui de ma thèse, trouver un auteur plus convaincant que M. Jénouvrier⁴, notre éminent doyen, qui, à la séance du 23 juin, s'exprimait en ces termes :

« Que mon collègue M. Louis Martin me permette de lui dire, avec la déférente amitié que je lui porte, qu'à mon sens, il va un peu loin. Il m'est difficile d'admettre — dans cet ordre d'idées je suis d'accord avec M. Louis Tissier⁵, mon interrupteur de tout à l'heure — que la femme puisse être totalement assimilée à l'homme en matière politique ; je ne puis, quant à moi, admettre — je sais bien que, ce que je vais dire ne contentera personne ; mais cela satisfera ma conscience, ce qui est déjà beaucoup — qu'une loi vienne apporter la désunion dans les familles. Il y a déjà, dans la

² Louis Martin : sénateur radical du Var

³ Armand Calmel : sénateur radical indépendant de Gironde

⁴ Léon Jénouvrier : sénateur républicain modéré de l'Ille-et-Vilaine

⁵ Louis Tissier : sénateur radical du Vaucluse

vie commune se poursuivant tous les jours sous le même toit, assez de causes de discussions pour qu'on n'en ajoute pas de nouvelles, et je ne vois pas le mari ayant un candidat et la femme en ayant un autre. »

Je ne saurais m'abriter derrière une opinion plus haute et une autorité plus élevée.

Au point de vue de la patrie, le vote des femmes nous donnerait un suffrage universel nouveau. Il y a au moins deux millions de femmes de plus que d'hommes. Je sais bien — et là encore nous devons être tous d'accord — que le suffrage universel des hommes est à perfectionner ; mais enfin, il faut reconnaître que, depuis 1848, nous avons réalisé de grands progrès. Et nous irions, à une époque tragique de notre histoire, noyer ces progrès, obtenus avec tant de peine, dans un suffrage universel nouveau et plus nombreux !

Messieurs, les opinions varient sur ce point. Les uns prétendent que le vote des femmes c'est le salut ; les autres soutiennent que c'est la catastrophe. Je crois qu'entre ces deux opinions il en est une qui peut nous rallier tous : c'est que donner le droit de vote aux femmes...

M. Labrousse⁶. C'est l'aventure.

M. Armand Calmel. ...c'est comme vous le dites, l'aventure, le saut dans l'inconnu et nous avons le devoir de ne pas nous précipiter dans cette aventure. (Applaudissements à gauche.)

Messieurs, l'erreur fondamentale du féminisme a été de considérer les intérêts des deux sexes comme antagonistes. L'injustice, l'égoïsme, la brutalité des hommes sont des thèmes rebattus : les lois sont faites par les hommes à leur profit ; les intérêts des femmes y sont complètement méconnus. C'est vrai pour les anciennes législations ; mais il faut reconnaître qu'un très gros effort a été tenté et réalisé au dix-neuvième siècle pour l'émancipation morale et l'indépendance sociale de la femme. La famille occidentale en est la démonstration évidente.

Il ne faut pas, messieurs, que les deux sexes soient antagonistes, mais, au contraire, qu'ils se complètent. La femme n'a pas à être jalouse du bulletin de vote. C'est bien peu de chose à côté du pouvoir spirituel et moral et du rayonnement qu'elle peut exercer par son intelligence. (Très bien ! très bien ! à gauche.) Le vote n'est pas la mesure de la supériorité.

⁶ François Labrousse : sénateur républicain modéré de la Corrèze



M^{me} Suzanne LACORE
sous-secrétaire d'état
à la Protection
de l'Enfance

M^{lle} BRUNSHWIG
sous-secrétaire d'état
aux Pupilles de la
Nation et aux Veuves
de Guerre

Trois femmes au Gouvernement

Voir
l'article
page 4

M^{me} JOLIOT - CURIE
sous-secrétaire d'état
à la Recherche
scientifique